

**DEMANDE INDIVIDUELLE aux aides complémentaires de la Ville
de Langres et Chambre du Commerce et de l'Industrie
de l'opération « Félicités »**

Travaux sur local commercial

N°

Textes et délibérations de référence :

- La convention relative à la réalisation d'une Opération de Revitalisation du Centre Bourg et de développement du territoire (valant OPAH) signée entre l'Etat, l'ANAH, la Communauté de communes du Grand Langres, la ville de Langres et la Région le 29 novembre 2016,
- La convention de mise en place d'un fonds commun d'intervention « Précarité énergétique Région-Territoire » signée entre la Communauté de communes du Grand Langres et la Région le 29 novembre 2016 et ayant fait l'objet d'un avenant,
- La convention relative à la réalisation d'une Opération de Revitalisation du Centre Bourg signée entre la ville de Langres et la CCI le 1er décembre 2016,
- La convention relative à la mise en place d'un fonds précarité énergétique / aides à l'habitat signée entre la CCGL et la CCI le 1er décembre 2016,
- La convention relative à la mise en place d'un fonds commun signée entre la CCGL, Initiative Haute-Marne et la CCI le 1er décembre 2016,

Article 1 : Situation du local commercial

Adresse :

Code Postal : ____ Commune :

Référence cadastrale : _____ Age du bâti :

Nom du commerce :

Type de commerce :

En activité avant travaux ? OUI NON



OPAH de revitalisation de centre-bourg

Communauté de Communes du Grand Langres

Novembre 2016 – Novembre 2022

Article 2 : Le demandeur

Qualité du demandeur Propriétaire bailleur Exploitant du local commercial

Personne physique Madame(s) et Monsieur(s) Madame Monsieur

Nom(s) & Prénom(s) :

Personne morale société association

Désignation pers. morale ou indivision :

Nom & prénoms représentant ou mandataire :

Qualité :

Coordonnées Adresse :

Code Postal : _____ Commune :

Téléphone (s) : __/__/__/__/__

Mail :

Article 3 : Description du projet

Nature immeuble Individuel Collectif

Monopropriété Copropriété

Nbre d'étages : ___ Nbre de tantième :

Thématiques Réfection de la devanture commerciale et façade de l'immeuble liée au commerce

Travaux lourds sur les parties accessibles aux clients

Travaux de création d'un accès aux logements indépendant du commerce

Nature des Travaux

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Un maître d'œuvre intervient-il sur le projet ? oui Non

Article 4 : Calcul de la subvention prévisionnelle (Réservé à Urbanis)

Recevabilité des Travaux :

Montant de travaux réfection devanture/façade HT	
Montant de travaux sur parties accessibles aux clients HT	
Montant de travaux liés création accès indépendant HT	
Dépense subventionnée (Travaux)	
<i>Montant prévisionnel de la subvention</i>	

Article 5 : Montant de la subvention prévisionnelle à RESERVER (Réservé aux collectivités)

Par la Ville de Langres et Chambre du Commerce et de l'Industrie:

Article 6 : Validité de la convention et modalité de paiement

- ↳ Le demandeur pourra considérer que la réservation de sa subvention est effective lorsqu'il recevra un courrier de la CCGL et/ou de la Ville de Langres lui en indiquant le montant ;
- ↳ La subvention qui sera effectivement versée, à l'achèvement des travaux, ne pourra dépasser le montant de l'engagement initial de subvention ;
- ↳ Le montant définitif de la subvention résultera d'un nouveau calcul effectué aux vues des factures produites par le mandataire.
- ↳ Le versement de la subvention aura lieu dans la limite des crédits réservés par le(s) financeur(s) (Voir Convention d'Opération).

Article 7 : Engagement du propriétaire

Je soussigné(e)

↳ **Certifie sur l'honneur** que les informations inscrites dans cette demande de subvention et les documents fournis sont exacts.

↳ **M'engage à :**

- Faire réaliser les travaux conformément au projet présenté, par des professionnels du bâtiment inscrits soit au registre du commerce, soit au répertoire des métiers. L'intervention des entreprises doit comprendre la fourniture et la mise en œuvre des matériaux et équipements, à défaut la subvention accordée serait annulée ;
- Réaliser les travaux conformément aux autorisations d'urbanisme ;
- Réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de l'aide ;
- Permettre aux financeurs de visiter les lieux et à communiquer les justificatifs et documents nécessaires à l'exercice du contrôle ;
- Reverser aux financeurs, en cas de non-respect des engagements ci-dessus, le montant des subventions reçues ;
- Aviser le(s) financeur(s) par écrit de toutes modifications sur la nature ou sur les caractéristiques techniques des travaux faisant l'objet de la demande de subvention ;
- A fournir à URBANIS, 56 Avenue du Drapeau, 21000 Dijon, les pièces justificatives nécessaires à la délivrance de la subvention.

↳ **Reconnait être informé que :**

- Les financeurs se réservent la possibilité de faire des contrôles à tout moment et que le non-respect des engagements ci-dessus entraîne l'annulation de l'aide et le reversement, dans les conditions mentionnées ci-dessus, des subventions versées.
- Toute décision d'octroi de la subvention acquise sur la base de renseignements erronés ou de déclaration frauduleuse entraînera l'annulation de l'aide voire son remboursement.
- Les dossiers éligibles à l'octroi de cette subvention doivent remplir les conditions précisées dans le règlement d'intervention
- Je certifie l'exactitude des renseignements figurant sur ce dossier, toute mention d'information erronée engageant ma responsabilité.

↳ **Et autorise** la Ville de Langres, la Chambre du Commerces et de l'Industrie et Initiative Haute Marne à communiquer sur mon projet (pose de panneaux ou de bâches de chantier, article dans la presse, photos,...).

Fait à

Le ___/___/_____

Signature (s) :